

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 68 (2006)
Heft: 5

Rubrik: Le potentiel des installations de biogaz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les installations de biogaz suisses ont le vent en poupe.

Le potentiel des installations de biogaz

Une exploitation économique des installations de biogaz agricoles dépend des conditions locales en Suisse. Des signes d'amélioration sont cependant perceptibles. L'intérêt pour de nouvelles installations s'avère croissant.

Hanspeter Widmer, publiciste, 5212 Hausen

L'association Ökostrom Schweiz – une association regroupant une trentaine d'exploitations agricoles produisant du courant écologique à partir de biomasse – escompte 10 à 20 exploitants d'installations de biogaz à moyen terme. Les 4,5 millions de kWh de courant écologique produits l'année dernière pourraient ainsi certainement doubler. Jusqu'en 2010, 50 nouvelles installations de biogaz devraient voir le jour grâce au soutien de lancement de CHF 50'000.- du Fonds Coop Naturaplan. Un potentiel considérable existe encore pour de telles installations. Les projets doivent cependant être bien étudiés, ainsi que des spécialistes de la question l'ont fait d'ailleurs à l'occasion d'une journée d'information organisée au centre de formation et de vulgarisation agricole de Liebegg/Gränichen.

Engrais de ferme et cosubstrat

Les procédés techniques ont évolué, et il existe maintenant des installations de biogaz selon différents standards. Leur réalisation doit être adaptée aux conditions locales: en fonction du type de substrat disponible pour la production de gaz et des possibilités de mise en valeur de l'énergie produite. Le volume de gaz dépend fortement du matériau en fermentation et

d'un mélange optimal du substrat. Dans les exploitations agricoles, le purin et le fumier se situent au premier plan. Les restes de repas, les matériaux verts, les déchets de boucherie, les déchets des entreprises de transformation et des séparateurs de graisse, par exemple, peuvent servir de cosubstrats.

Les cosubstrats permettent l'utilisation optimale d'infrastructures existantes, une densité énergétique accrue et, ainsi, un rendement en gaz, électricité et chaleur plus élevé. De plus, cela permet d'éviter les taxes d'élimination (matières organiques, etc.). La mise en valeur de ces matières pose cependant des exigences plus grandes quant à leur stockage, leur préparation et au processus de fermentation. Ces matériaux peuvent également contenir des substances indésirables. Leur utilisation peut parfois être soumise à examen de la part des autorités et nécessiter une autorisation spéciale. Par ailleurs, il s'agit de veiller au bilan de fumure en cas d'épandage des restes de fermentation en raison des diverses teneurs en nutriments de ces matériaux.

Rentable grâce aux taxes d'élimination

Le biogaz est utilisé pour les chaudières (production d'eau chaude et vapeur), les combinés

chaleur-force (microturbines à gaz, moteurs à gaz ou à injection, cellules de combustion) ou l'injection dans le réseau du gaz (et comme carburant). Les combinés chaleur-force constituent le type d'utilisation le plus courant, pour autant que la production d'électricité (35%) et de chaleur (55%) soit possible sur place. Un mètre cube de biogaz correspond à environ 0,6 l de mazout.

De nos jours, l'exploitation rentable d'installations de biogaz agricoles n'est que difficilement possible avec la seule garantie d'un prix de prise en charge de l'électricité de 15 cts/kWh. La rentabilité provient surtout des taxes d'élimination des cosubstrats. Elles assurent encore plus de 50% du rendement, la ris-tourne obtenue se situant dans une fourchette allant de zéro à CHF 300.- la tonne. Les spécialistes comptent cependant avec une mise sous pression de ces indemnités obtenues pour la biomasse extérieure à l'exploitation proportionnellement à l'augmentation du nombre d'installations de biogaz. La communauté d'intérêt des exploitants d'installations de biogaz essaie de contrecarrer l'érosion des prix des cosubstrats et d'assurer, par ses conseils et sa coordination, la rentabilité économique des installations existantes.

Espoir en l'augmentation des indemnités de production

La libéralisation des marchés de l'électricité, où des indemnités de production permettant la couverture des coûts sont discutées, ouvre de nouvelles perspectives. Si cela devait se concrétiser – ce qui est déjà le cas en Allemagne, ce qui a permis un essor considérable des installations de biogaz – la dépendance des taxes d'élimination diminuerait d'autant. Le développement de la production d'énergie issue de la biomasse serait ainsi certainement favorisé dans notre pays également.

La journée d'information du Liebegg, réunissant des spécialistes de l'énergie, ainsi que des représentants de BiomassEnergie et de Ökostrom Schweiz, a confirmé que les installations de biogaz pouvaient représenter pour les agriculteurs une nouvelle branche de production exigeante. Cela nécessite du courage, de la patience et une mise au point préalable attentive, ainsi qu'au moins 10% de capital propre pour l'investissement qui s'élève à quelque CHF 770'000.- pour une installation de 100 kWh. ■